

Verschiedenes = Divers = Notizie varie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri**

Band (Jahr): **60 (1982)**

Heft 8

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pro Telecom tient ses assises

Daniel SERGY, Berne

061.3.654.15(494):061.238

La 55^e assemblée générale de Pro Telecom, Association pour le développement des télécommunications en Suisse, a eu lieu le 5 mai dernier à Winterthur. Elle était précédée des visites facultatives du centre régional de contrôle aérien de Kloten (le 4 mai dans l'après-midi), de *Sulzer SA* ou du *Musée Reinhart*.

Activités

Au cours de l'exercice écoulé, et en plus des activités courantes, Pro Telecom s'est préoccupée des questions touchant la *régale des PTT dans le domaine des télécommunications*. Pour différentes raisons, les hommes politiques et certaines organisations s'intéressent aux prestations de l'Etat. Le terme de «(re)privatisation» est devenu un slogan à la mode et des efforts sont en cours, visant à remettre en question la régale des PTT en matière de télécommunications. Du point de vue juridique, la situation est réglée par l'article 36 de la Constitution fédérale. Se fondant sur cet article de loi, les PTT se réservent le droit exclusif de choisir, d'acquiescer et d'exploiter les systèmes de transmission et les équipements de commutation, centraux d'abonnés y compris. Leur attitude est plus nuancée en ce qui concerne l'acquisition des appareils d'abonnés. Si les appareils téléphoniques et télex ainsi que les modems restent du domaine des Services des télécommunications, les dispositifs auxiliaires, tels que les équipements de sélection ou de réponse automatique et les terminaux de la téléinformatique (télétex, vidéotex, facsimilé) peuvent être acquis à titre privé. Les PTT se réservent cependant le droit de n'autoriser le raccordement au réseau des télécommunications que des appareils homologués par leurs soins et dont l'entretien et la suppression des dérangements sont réglés par contrat.

En ce qui concerne la *promotion des exportations*, la situation n'a guère évolué. L'industrie suisse des télécommunications alimente en premier lieu un marché interne de 6,4 millions d'habitants. Le volume des exportations représente environ un cinquième de l'ensemble de la production. Pour rester compétitive, l'industrie suisse des télécommunications doit consacrer environ 8...10% de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. De plus, si elle veut conti-

nuer à livrer sur le marché suisse des appareils de haute qualité à des prix raisonnables et, en outre, maintenir certaines places de travail menacées par le passage rapide de l'électro-mécanique à l'électronique, l'industrie suisse des télécommunications devrait pouvoir compter sur un accroissement de ses exportations. C'est pourquoi Pro Telecom soutient dans la mesure de ses possibilités les efforts de *Swisscom*, organisation fondée en 1977 et groupant actuellement 12 firmes. Pour sa part, *Téléconseil SA* fut fondée à la même époque dans le but d'instaurer une collaboration efficace entre les bureaux d'ingénieurs suisses dans le domaine des télécommunications internationales. Le savoir-faire des entreprises privées et publiques est apporté par *Radio-Suisse SA* et *Téléconseil SA* dans une organisation faitière *Télé Suisse* qui s'est fixé comme objectif d'exercer une activité de consultant neutre et indépendant sur le marché international des télécommunications. Elle met ses services à la disposition des intéressés pour traiter les problèmes de télécommunications, tant dans les phases des projets et de l'exécution que dans celle de l'exploitation. Dans l'intérêt d'une activité fructueuse de ces organisations, Pro Telecom est d'avis que l'aide fournie par la Suisse aux pays en voie de développement ne doit pas être uniquement considérée comme une prestation de caractère humanitaire, mais encore comme une possibilité de promotion des exportations.

L'*Académie suisse des sciences techniques*, fondée en 1981, se propose de soutenir, par une influence coordinatrice et planificatrice, les efforts de ses membres, des sociétés affiliées et des organismes d'Etat. De plus, elle a l'intention, par des publications appropriées et en suivant le développement de projets d'intérêt national, de promouvoir la réputation des sciences techniques auprès du public, des organismes d'Etat et dans l'économie. Etablir un lien entre la recherche, le public et l'économie est l'un des objectifs principaux de l'Académie. Ces derniers étant en accord avec les efforts de Pro Telecom, le comité de l'association a décidé d'adhérer à cette organisation en tant que membre associé.

Commissions spécialisées

La Commission spécialisée pour les *«Relations extérieures»* s'occupe principalement de questions de politique économique, de formation de spécialistes dans le domaine des télécommunica-

tions, de marketing et des relations avec les usagers. Elle a pris une part importante aux discussions ayant trait à la régale des PTT en matière de télécommunications. De plus, elle a déployé un effort particulier pour faire connaître les professions des télécommunications dans les Ecoles d'ingénieurs et autres établissements d'instruction ou d'apprentissage.

Les questions touchant la planification générale dans le domaine des télécommunications, les mesures de rationalisation, le développement en commun de projets, les conditions de livraison, etc., sont du ressort de la Commission pour les *«Relations internes»*. En relation avec les discussions concernant la régale des PTT, elle s'est prononcée en faveur d'un effort commun de développement permettant de promouvoir la compétitivité de l'industrie suisse des télécommunications et, par là, l'efficacité de l'Entreprise des PTT. En mettant sur pied un programme d'optimisation, on a voulu offrir des appareils et des prestations encore meilleurs à des prix concurrentiels sur le plan international et soutenir ainsi l'économie suisse.

La Commission *«Recherches et Développement»* comprend plusieurs groupes de travail se répartissant les tâches dans les domaines des terminaux de données, des installations d'abonnés, des réseaux locaux, des appareils d'abonnés, de l'utilisation de processeurs dans les systèmes de télécommunication, des semi-conducteurs, des câbles, des sources d'énergie et de la qualité des produits. En ce qui concerne les installations d'abonnés, par exemple, le groupe de travail s'attache à mettre au point les exigences fondamentales, cahiers des charges, règles et procédés d'utilisation des centraux d'abonnés. Dans cette optique, il a également à s'occuper des questions relatives au réseau numérique avec intégration des services et au système de télécommunication intégré IFS.

La *Commission de propagande T* est chargée de la coordination des activités publicitaires avec l'Entreprise des PTT et les membres de Pro Telecom. Au cours de l'exercice écoulé, elle s'est également occupée de l'exposition *Telecom 83*, organisée par l'Union internationale des télécommunications, qui aura lieu au nouveau centre des expositions et congrès de Genève, du 26 octobre au 1^{er} novembre 1983.

La *Commission de propagande pour la télédiffusion* a poursuivi ses activités. La diminution à nouveau constatée du nombre des auditeurs de télédiffusion est à

mettre au compte de deux facteurs principaux, à savoir, d'une part, l'accroissement du nombre des installations de télé-vision par câbles avec apport des programmes OUC dans les zones à forte densité de population et, d'autre part, le fait que les PTT délivrent des factures détaillées aux auditeurs et téléspectateurs. En effet, un certain nombre d'entre eux ont constaté qu'ils payaient la taxe pour la télédiffusion alors qu'ils ne l'utilisaient plus depuis un certain temps déjà. Une étude de marché ordonnée par les PTT a permis de se rendre compte qu'il serait erroné de supprimer la télédiffusion. Parmi les utilisateurs, il convient de mentionner les quelque 20 000 concessions dont sont titulaires les hôpitaux, hôtels et autres établissements publics, qui ont recours à ce service pour la diffusion dans leurs locaux des programmes radiophoniques suisses et étrangers.

Affaires statutaires

Sous la direction du président de Pro Telecom, M. H. Keller, ingénieur diplômé, Directeur de Standard Téléphone et Radio SA à Zurich, l'assemblée générale traite les affaires statutaires. Dans son allocution d'ouverture, le président se plut à souligner l'activité fructueuse de l'Association, salua les invités et membres d'honneur présents et rendit hommage à M. H.-R. Probst, ancien directeur de Radio-Suisse SA, décédé récemment.

Le *procès-verbal* de l'assemblée générale de 1981 et le *rapport présidentiel*

pour l'exercice écoulé sont acceptés à l'unanimité. Les *comptes* pour 1981, bouclant par un excédent de recettes de 5000 francs, ne donnent lieu à aucun commentaire et sont approuvés, comme le propose le rapport des vérificateurs. Le *budget pour 1983* qui porte sur un montant global de 949 000 francs et boucle par un excédent de dépenses de 8000 francs est également accepté.

Au chapitre des *élections*, le président Keller et le vice-président *Schilplin* sont confirmés dans leur fonction par acclamation. Il en est de même pour les autres membres du comité qui avaient accepté une réélection. Deux membres ont demandé à être remplacés. Il s'agit de M. *Brunner*, président des Câbleries et tréfileries de Cossonay, dont le poste est repris par M. *Wild*, directeur général de cette même entreprise, et de M. *Meyer*, directeur de Hasler SA, pour qui on a fait appel à M. *Hofer*, sous-directeur.

Sécurité aérienne

L'assemblée générale de Pro Telecom s'est terminée par un exposé de M. *J. M. Sprenger*, sous-directeur de Radio-Suisse SA. En quelques traits, l'orateur sut mettre en évidence certaines particularités de la sécurité aérienne en Suisse. Dans notre pays, on a contrôlé environ un million de mouvements (atterrissages, décollages et survols du territoire) en 1981. L'infrastructure nécessaire, tant dans le domaine des constructions que dans celui de la technique, représente

une valeur de 100 millions de francs. Alors qu'à l'étranger les tâches de la sécurité aérienne sont assurées par des organes de l'Etat, dans notre pays, on a fait appel à une solution typiquement suisse en les confiant à une institution de droit privé. Cette activité, Radio-Suisse SA l'exerce depuis 1931, sous la surveillance de l'Office fédéral pour la navigation aérienne civile. Depuis le début, les tâches de la sécurité aérienne n'ont pas seulement évolué grâce aux changements intervenus sur le plan technique. Alors qu'il y a 50 ans, la tâche principale consistait à éviter les collisions en vol, aujourd'hui les contrôleurs aériens ont reçu encore d'autres missions. Avec le prix croissant du carburant, il leur incombe, par exemple, de choisir les routes et profils de vol optimaux et de mettre tout en œuvre pour maintenir la fluidité du trafic à l'échelle européenne. En effet, ce n'est qu'à ces conditions qu'il est possible de réaliser des économies. Si la Suisse, vu son espace aérien réduit, ne peut prétendre pouvoir introduire des mesures forcément valables pour le continent tout entier, elle ne manque jamais l'occasion de rechercher, avec la collaboration d'autres pays, des améliorations pour l'aviation civile nationale.

Les applaudissements qui suivirent cet exposé marquèrent la fin d'une assemblée générale intéressante à bien des égards et qui, hormis les obligations de rigueur, permit de renouer ou de créer ces contacts humains devenus de plus en plus indispensables dans notre société.